

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT
FAITS ET INSTITUTIONS SOCIOPOLITIQUES
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 71 85 16 U32 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2013,
sur avis conforme du Conseil général**

FAITS ET INSTITUTIONS SOCIOPOLITIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser des faits et institutions politiques et sociaux éclairant la période contemporaine belge.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le respect des consignes données par le chargé de cours,

face à des questions générales relatives à l'histoire politique et sociale de Belgique,

- ◆ de réaliser un porte-folio de documents émanant de sources différentes ;
- ◆ de produire un avis motivé (oral ou écrit) dans une forme appropriée, en justifiant sa démarche par l'exposé des méthodes d'analyse et de critique utilisées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'argumentation,
- ◆ la finesse de l'analyse critique,
- ◆ la clarté de l'expression.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à un ensemble de documents de sources différentes, relatifs à de grandes questions d'actualité,

- ◆ de mettre en œuvre des méthodes d'analyse et de critique spécifiques aux sciences humaines pour :
 - ◆ analyser des faits et institutions politiques et sociaux éclairant la période contemporaine belge, sur base de questions thématiques choisies telles que :
 - les nationalismes flamands et wallons,
 - l'évolution des grands partis politiques, des syndicats,
 - le fédéralisme,
 - le développement de la sécurité sociale,
 - le pacte scolaire,
 - le chômage de masse,
 - l'immigration,
 - etc. ;
 - ◆ saisir les interactions entre les phénomènes sociaux, politiques, historiques et leurs conséquences sur notre société actuelle ;
 - ◆ produire des messages structurés et argumentés exprimant des avis et des prises de position.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Faits et institutions sociopolitiques	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40